

**Décision de l'attribution du marché de services n°26264****Mission de maitrise d'oeuvre pour la sécurisation électrique des ouvrages d'eau potable –****2 lots : Lot 1 réservoir de Marfaud à Nérac - Territoire de l'ALBRET ;****Lot 2 ouvrages à Virazeil et à Auriac-Sur-Dropt - Territoire Nord de Marmande.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les dispositions du code de la commande publique ;

Vu l'Arrêté inter-préfectoral n° 47-2025-12-30-00004 en date du 30 décembre 2025 portant modifications statutaires du Syndicat EAU47 au 1er janvier 2026 ;

Vu l'Arrêté inter-préfectoral n° 47-2026-01-19-00002 en date du 19 janvier 2026 portant modification de l'article 1 de l'arrêté inter-préfectoral n° 47-2025-12-30-00004 ;

Vu le Règlement Intérieur du Syndicat EAU47 approuvé par délibération du Comité du Syndicat EAU47 n° 21_076_C du 25 Novembre 2021 ;

Vu la délibération n°26_030_C en date du 21 mai 2026, d'installation du Comité Syndical et des élections du Président, des Vice-Présidents territoriaux et des membres du Bureau ;

Vu la délibération n° 26_031_C en date du 21 mai 2026, de détermination de l'ordre des Vice-Présidences ;

Vu la délibération n° 26_039_C en date du 21 mai 2026 donnant délégation du Comité syndical EAU47 à la Présidente et actant la subdélégation par arrêté de la Présidente au Vice-Président du Territoire concerné, pour la passation des marchés et de leurs modifications réalisées selon la procédure adaptée ;

Vu les arrêtés de la Présidente n°26_052_A à 26_059_A portant délégation de fonction aux Vice-Présidents, pour la passation des marchés et de leurs modifications réalisées selon la procédure adaptée ;

Considérant le DCE N° 26264 relatif au marché "Mission de maitrise d'oeuvre pour la sécurisation électrique des ouvrages d'eau potable - 2 lots" établi par le SYNDICAT EAU47 - Service Marchés Publics ;

Considérant que ce marché est divisé en lots :

- Lot 1 (Sécurisation électrique du réservoir de Marfaud à Nérac - Territoire de l'ALBRET), estimé à 15.000,00 € HT soit 18.000,00 €, 20% TTC ;

- Lot 2 (Sécurisation électrique des ouvrages à Virazeil et à Auriac-Sur-Dropt - Territoire Nord de Marmande), estimé à 21.000,00 € HT soit 25.200,00 €, 20% TTC ;

Considérant que le montant total estimé de ce marché s'élève à 36.000,00 € HT soit 43.200,00 €, 20% TTC ;

Considérant qu'il a été proposé de passer le marché par procédure adaptée ;

Considérant que les offres devaient parvenir à l'administration au plus tard le 26 mars 2026 ;

Considérant que le délai de validité des offres est de 120 jours calendaires et se termine le 24 juillet 2026 ;

Considérant que les offres suivantes ont été reçues :

* Lot 1 (Sécurisation électrique du réservoir de Marfaud à Nérac - Territoire de l'ALBRET): 4 offres de :

- TPF INGENIERIE, 78 CHE DES SEPT DENIERS, 31200 TOULOUSE (15.600,00 € HT soit 18.720,00 €, 20% TTC)
- ADVICE INGENIERIE, 214 AV DU MEDOC, 33320 EYSINES (14.600,00 € HT soit 17.520,00 €, 20% TTC)
- PURE ENVIRONNEMENT SAS - Siège social, 440 Rue James Watt, Technosud, Immeuble Quartz, 66100 PERPIGNAN (17.800,00 € HT soit 21.360,00 €, 20% TTC)
- SOCAMA INGENIERIE, RUE GALILEE, 33187 LE HAILLAN (21.500,00 € HT soit 25.800,00 €, 20% TTC)

* Lot 2 (Sécurisation électrique des ouvrages à Virazeil et à Auriac-Sur-Dropt - Territoire Nord de Marmande): 4 offres de :

- TPF INGENIERIE, 78 CHE DES SEPT DENIERS, 31200 TOULOUSE (22.500,00 € HT soit 27.000,00 €, 20% TTC) ;
- ADVICE INGENIERIE, 214 AV DU MEDOC, 33320 EYSINES (18.000,00 € HT soit 21.600,00 €, 20% TTC) ;
- PURE ENVIRONNEMENT SAS - Siège social, 440 Rue James Watt, Technosud, Immeuble Quartz, 66100 PERPIGNAN (19.950,00 € HT soit 23.940,00 €, 20% TTC) ;
- SOCAMA INGENIERIE, RUE GALILEE, 33187 LE HAILLAN (28.800,00 € HT soit 34.560,00 €, 20% TTC) ;

Considérant le rapport d'analyse des offres du 17 juin 2026 pour Lot 1 (Sécurisation électrique du réservoir de Marfaud à Nérac - Territoire de l'ALBRET) et Lot 2 (Sécurisation électrique des ouvrages à Virazeil et à Auriac-Sur-Dropt - Territoire Nord de Marmande) rédigé par le SYNDICAT EAU47 ;

Considérant le rapport d'analyse des offres et les décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, il est proposé d'attribuer ce marché aux candidats ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit :

- Lot 1 (Sécurisation électrique du réservoir de Marfaud à Nérac - Territoire de l'ALBRET): ADVICE INGENIERIE, 214 AV DU MEDOC, 33320 EYSINES pour un montant de 14.600,00 € HT soit 17.520,00 €, 20% TTC ;
- Lot 2 (Sécurisation électrique des ouvrages à Virazeil et à Auriac-Sur-Dropt - Territoire Nord de Marmande): ADVICE INGENIERIE, 214 AV DU MEDOC, 33320 EYSINES pour le montant d'offre contrôlé de 18.000,00 € HT soit 21.600,00 €, 20% TTC ;

Considérant que ce candidat a déclaré les sous-traitants suivants lors du dépôt de son offre :

* Lot 1 (Sécurisation électrique du réservoir de Marfaud à Nérac - Territoire de l'ALBRET)

- SIGMATOPO SAS, 20 chemin du Pavillon, 33480 AVENSAN;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget de l'exercice 2026, annexe eau potable de la section d'investissement ;

La Présidente,

Article 1er :

APPROUVE le rapport d'analyse des offres du 17 juin 2026 pour le Lot 1 (Sécurisation électrique du réservoir de Marfaud à Nérac - Territoire de l'ALBRET) et le Lot 2 (Sécurisation électrique des ouvrages à Virazeil et à Auriac-Sur-Dropt - Territoire Nord de Marmande), rédigé par les services du SYNDICAT EAU47 .

Article 2 :

ATTRIBUE ce marché aux candidats ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit :

- Lot 1 (Sécurisation électrique du réservoir de Marfaud à Nérac - Territoire de l'ALBRET): ADVICE INGENIERIE, 214 AV DU MEDOC, 33320 EYSINES pour un montant de 14.600,00 € HT soit 17.520,00 €, 20% TTC ;
- Lot 2 (Sécurisation électrique des ouvrages à Virazeil et à Auriac-Sur-Dropt - Territoire Nord de Marmande): ADVICE INGENIERIE, 214 AV DU MEDOC, 33320 EYSINES pour le montant d'offre contrôlé de 18.000,00 € HT soit 21.600,00 €, 20% TTC.

Article 3 :

VALIDE le sous-traitant suivant :

* Lot 1 (Sécurisation électrique du réservoir de Marfaud à Nérac - Territoire de l'ALBRET)

- SIGMATOPO SAS, 20 chemin du Pavillon, 33480 AVENSAN;

Article 4 :

APPROUVE le paiement des dépenses correspondantes par le crédit inscrit au budget de l'exercice 2026, annexe eau potable de la section d'investissement.

Article 5 :

ACCEPTE de signer la présente Décision ainsi que toute pièce annexe administrative s'y rapportant ;

Article 6 :

RAPPELLE, qu'en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Comité Syndical.

Fait à AGEN, le 20 juillet 2026

Pour extrait conforme au registre
Pour l'Entité Adjudicatrice ,
La Présidente du Syndicat EAU47,

Geneviève LE LANNIC